

PROCES VERBAL REUNION DU 4 JANVIER 2016 ENTRE MAIRIE FIRMINY ET ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL FIRMINY

Présents :

Pour la Mairie: Monsieur le Maire Marc PETIT – Jean Jacques DESCHAMP - Jacqueline GUILLOT -
Colette MARTIN –

Pour l'Association : Monsieur Paul BERTRAND Co-Président – Marie COLARD – Gérard DUPUY –
Monique FAURE – Robert VALLA –

=====

PRESENTATION DE L'ETUDE DU 11.2.2015 FAITE PAR LE CABINET SORME (SOciété de Réalisation de MEsure et
d'analyse)

L'étude faite entre le 20 et 26 mai 2015 porte sur la circulation sur la zone du Bd Fayol et entre les entrées et sorties
de la Zone Commerciale.

Elle fait ressortir que la déviation donnerait plus de fluidité et conforte la réalité du problème. Elle nous sera transmise
par J.J. DESCHAMP.

Cette étude démontre que les voies de circulation et d'accès au centre commercial sont dimensionnées au trafic
actuel (70% des capacités des voies). Ce ne sont que des chiffres !!

Il est regrettable que cette étude ne prenne pas en compte l'inadéquation des voies à l'accès et à la sortie au centre
commercial.

REAMENAGEMENT DE L'ACCES AU CENTRE COMMERCIAL

M.P : Nous rappelle qu'il y avait eu un accord avec son prédécesseur et l'ancienne Association (dissoute). De plus,
le plan d'accès et de sortie du centre commercial avait été refusé par le Conseil Général, nous ne pouvons y revenir.

A.R. : nous demandons copie de ce refus du C.G., Mr le Maire nous transmettra le document.
Les pièces que nous avons à notre disposition ne font pas ressortir un refus du C.G.

DOSSIER DU CONTOURNEMENT DE LA RD 500..

M.P : le médiateur vient d'être nommé et j'ai demandé que des solutions soient trouvées pour la voirie.
Courant juin 2016 des solutions devraient être proposées et présentées à tous les intervenants.

SECURISATION DU BOULEVARD FAYOL –

Le 6 juillet 2015 j'ai rencontré Mr LAURENDON et Mr SALVAT et nous avons évoqué le dossier qui vous avait été
proposé le 10 février 2012. J'ai obtenu du Département **l'accord verbal** sur la sécurisation en plusieurs tranches.

Pour éviter toutes interventions après la réfection de l'enrobé, il faudra refaire les réseaux par tronçons : eau brute –
assainissement – EDF/GDF –

Le 30 septembre 2015 nous nous sommes revus à St Etienne. J'ai proposé l'aménagement du Haut de Fayol.
Accord conclu. Il sera procédé par tranches, chaque année :

1^{ère} tranche : rue des Aubépines/Vieille Ferme : eau brute – assainissement – suppression des poteaux EDF –
réduction de la chaussée du fait de l'élargissement des trottoirs.

2^{ème} tranche : Après l'Ecole de Fayol, du giratoire du bas de la côte à la rue des Aubépines.

3^{ème} tranche : plateau traversant Bd Fayol/rue des Perrières. Du chemin de la Vielle ferme au giratoire du Centre
Commercial.

PLATEAU TRAVERSANT

A.R. Monsieur le Maire, nous constatons une nouvelle fois que les promesses que vous nous avez faites verbalement en public mais également par écrit sur la réalisation de ce plateau traversant ne sont pas tenues et ce malgré l'accord du Conseil général. Celui-ci devait être réalisé avant fin 2015 (Votre courrier du 22 juin 2015)

M.P. Le démarrage de la 1^{ère} tranche devrait se faire en juin 2016, pour se terminer avant l'hiver par l'enrobage. Plus les travaux dureront plus la nécessité du contournement se fera sentir pour les usagers de la route suite aux désagréments causés par les travaux.

Mr le Maire nous donnera confirmation des dates d'étalement des tranches.

A.R. : nous ne sommes pas d'accord sur l'étalement dans le temps entre la 2^{ème} et 3^{ème} tranche, il est vital que l'installation du plateau traversant soit faite très rapidement, trop de souffrances pour les riverains. Nous demandons à en discuter avec les différents interlocuteurs.

A.R. Monsieur le Maire êtes-vous prêt à assumer la mort d'un piéton ou d'un usager de la route ???

RESPECT DE LA LEGISLATION (stationnement véhicules, poubelles)

M.P. : de nombreux riverains viennent se plaindre en Mairie des contraventions qui leur sont infligées.

A.R. : protestation, que les personnes respectent tout simplement la loi et le sens civique, seule et unique réponse à leur apporter. Nous demandons de la rigueur et le renforcement des contrôles.

M.P. : il sera étudié comment résoudre le problème des poubelles.

La décision a été prise de former plusieurs agents ASVP/Sécurité, actuellement ils ne sont pas habilités dans ce domaine.

Première priorité les chiens, en second les poubelles, une communication publique sera faite en juin.

A.R. : le problème des poubelles n'est pas nouveau, il est dénoncé depuis plus de 5 ans, il est urgent de le régler, bien avant les chiens à notre avis.

REOUVERTURE SORTIE BRETELLE GARE

M.P. : L'état confirme qu'il en est hors de question, il y a une entrée à quelques mètres.

A.R. Là aussi nous n'avons que des paroles et non des écrits qui puissent confirmer ces propos.

ETUDE MESURES SUR LA QUALITE DE L'AIR ET BRUIT

M.P. : elle a été faite mais la Mairie n'a pas encore les résultats.

A.R Robert VALLA : demande s'il peut la demander.

M.P. : sans problème.

MAISON DES ASSOCIATIONS

M.P. : nous informe que l'on ne peut avoir accès à la Maison des Associations car nous sommes une Association de Quartier, qu'il a de nombreuses demandes qu'il refuse.

A.R. Marie COLARD : fait remarquer qu'il est revenu sur son engagement, transmis en son temps par Sylvain RICHARD, qu'elle ne peut interpréter que par un règlement de compte vis à vis de l'Association. Elle souligne que cela a été accordé à l'Association Vivre Ensemble Au Mas, alors que c'est une association de quartier, et qui avait essuyé un refus en un premier temps. Incompréhensible. Tous les courriers qui ont été envoyés ont développé de multiples arguments, qui n'ont reçu aucune compréhension. Elle souligne que l'Association n'a aucune salle pour ces réunions.

M.P. : nous propose de mettre à notre disposition pour nos réunions soit la Salle Mitterrand, soit la Bourse du Travail si c'est nécessaire.